

SGDL

@suivre

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
tél : 01 53 10 12 15 - [www.sgdL.org](http://www.sgdL.org)  
courriel : [communication@sgdl.org](mailto:communication@sgdl.org)

## Transfert du recouvrement des cotisations sociales des auteurs de l'AGESSA à l'URSSAF

L'AGESSA vient d'apporter des précisions quant au calendrier de mise en œuvre et aux modalités du transfert à l'URSSAF de la mission de recouvrement des cotisations sociales des artistes-auteurs.

**Vous avez un numéro de SIRET artiste-auteur et vous déclarez vos droits d'auteur en BNC :**

Vous devriez recevoir **début décembre** un courrier d'immatriculation de la part de l'URSSAF vous invitant à vous créer un espace personnel sur le portail [www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr) à l'aide d'un code de connexion.

**Vous déclarez vos droits d'auteur en traitement et salaires :**

C'est à la **fin du premier trimestre 2020** que vous devriez recevoir un courrier d'immatriculation de la part de l'URSSAF vous invitant à créer votre espace sur le portail [www.artistes-auteurs.urssaf.fr](http://www.artistes-auteurs.urssaf.fr) à l'aide d'un code de connexion.

**Si vous n'avez pas reçu de courrier de la part de l'URSSAF à la date prévue**, un formulaire de demande sera disponible sur le portail en cliquant sur « créer votre espace ».

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter le [flash info](#) de l'AGESSA .

Nous vous tiendrons informés des prochaines évolutions.